

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur du produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Pure Goop  
Groupe du produit : Mélanges

**1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées et pertinentes**

Spécifications d'utilisation : Industriel  
industrielle/professionnelle Réservé à un usage professionnel

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique**

Swagelok  
29495 F.A. Lennon Drive  
44139 Solon, OH - États-Unis  
Tél. : +1 440 349 5600 - Fax : +1 440 519 3304  
[www.swagelok.com.fr](http://www.swagelok.com.fr)

**1.4. Numéro d'urgence**

Numéro d'urgence : Infotrac : Amérique du Nord : +1 800 535 5053 ; International : +1 352 323 3500

**SECTION 2 : Identification des risques****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] – Mélanges/Substances : FDS dans l'UE après 2015 selon le règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (REACH Annexe II)

Non classé

**Effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire à afficher Classification(s) supplémentaire(s) à afficher

**Étiquetage selon la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC****2.3. Autres risques**

Ne contient aucune substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)/très persistante à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB) au-delà de 0,1 % ; évaluation conforme à l'annexe XIII du règlement REACH

**SECTION 3 : Composition et informations sur les composants****3.1. Substances**

Sans objet

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Silice amorphe	N° CAS : 7631-86-9 N° CE : 231-545-4	1 – 5	Cancéro. 1A, H350

Pour un libellé complet des phrases H et EUH, voir la section 16.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- De manière générale : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Après inhalation : Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais. Laisser la personne se reposer.
- Mesures de premiers soins après un contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés, laver les parties exposées de la peau avec de l'eau et un savon doux puis rincer à l'eau chaude.
- Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si des douleurs, des clignements ou des rougeurs persistent.
- Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en urgence.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

#### 5.1. Fluides extincteurs

- Fluides extincteurs appropriés : Mousse. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Fluides extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de son mélange

- Danger d'incendie : Ininflammable.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### 5.3. Conseils à l'intention des pompiers

- Consignes pour combattre un incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence en combattant un incendie causé par des produits chimiques. Éviter que l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie ne se répande dans l'environnement.
- Protection pour combattre un incendie : Ne jamais pénétrer sur le lieu de l'incendie sans un équipement de protection adéquat, notamment une protection respiratoire.
- Autres informations : Peut se décomposer à des températures supérieures à 260°C/500°F en produisant des composés organochlorés, des composés organofluorés, du fluorure d'hydrogène et du chlore gazeux.

### Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Consignes en cas de situation critique : Évacuer le personnel non indispensable.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Pourvoir l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
- Consignes en cas de situation critique : Ne pas toucher le produit répandu. Rester contre le vent. Ventiler la zone.

#### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher le déversement dans les égouts et les réseaux de distribution publique d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les réseaux de distribution publique d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Éponger dès que possible le liquide déversé avec des matières solides inertes, telles que l'argile ou la terre à diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- Autres informations : Éliminer les matières ou les résidus solides sur un site autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Bien ventiler la zone de manipulation afin d'éviter la formation de vapeur. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver systématiquement les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### 7.2. Conditions pour un stockage sans danger et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, et à l'écart de : Maintenir le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
Température de stockage	: < 260°C
Zone d'entreposage	: Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisations spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 8 : Prévention de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Silice amorphe (7631-86-9)		
Autriche	MAK (LEP-TWA)	4 mg/m <sup>3</sup> (également de la silice fabriquée par voie humide – part inhalable)
République tchèque	PEL (LEP-TWA)	0,1 mg/m <sup>3</sup> (part respirable) 4 mg/m <sup>3</sup>
Estonie	LEP-TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
Finlande	HTP (LEP-TWA) [1]	5 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	AGW (LEP-TWA) [1]	4 mg/m <sup>3</sup> (le risque de lésions pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque la valeur limite autorisée sur le poste de travail [AGW] et la valeur limite biologique autorisée [BGW] sont respectées – part inhalable)
Irlande	LEP-TWA [1]	6 mg/m <sup>3</sup> (poussière inhalable totale) 2,4 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
Irlande	LEP-STEL	18 mg/m <sup>3</sup> (poussière inhalable totale calculée) 7,2 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable calculée)
Lettonie	LEP-TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	NPHV (LEP-TWA) [1]	4 mg/m <sup>3</sup> (total des aérosols)
Slovénie	LEP-TWA	0,3 mg/m <sup>3</sup> (part respirable, émanations)
Royaume-Uni	WEL TWA (LEP-TWA) [1]	6 mg/m <sup>3</sup> (poussière inhalable) 2,4 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
Royaume-Uni	WEL STEL (LEP-STEL)	18 mg/m <sup>3</sup> (poussière inhalable calculée) 7,2 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable calculée)
Fédération de Russie	LEP-TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (contenant plus de 60 % de dioxyde de silicium – aérosols de condensation, masse totale d'aérosols) 2 mg/m <sup>3</sup> (contenant de 10 à 60 % de dioxyde de silicium – aérosols de condensation, masse totale d'aérosols) 1 mg/m <sup>3</sup> (également vitreux – aérosols produits par dégradation, masse totale d'aérosols)
Norvège	Grenseverdi (LEP-TWA) [1]	1,5 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
Norvège	Korttidsverdi (LEP-STEL)	1,5 mg/m <sup>3</sup> (valeur calculée – poussière respirable)
Suisse	MAK (LEP-TWA) [1]	4 mg/m <sup>3</sup> (poussière inhalable, également fabriquée par voie humide)
Australie	Norme exposition limite-TWA [1]	2 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
ÉTATS-UNIS – DIVS	Danger immédiat pour la vie ou la santé	3000 mg/m <sup>3</sup>
ÉTats-Unis – NIOSH	Limite d'exposition recommandée (TWA)	6 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Mesures techniques appropriées :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate des lieux où une exposition est possible.

#### Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### Vêtements de protection :

Vêtements imperméables. Chaussures, bottes.

### Protection des mains :

Gants de protection. Porter des gants de protection.

### Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

### Protection des voies respiratoires :

Porter un masque approprié.



### Informations complémentaires :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte
Couleur	: Blanc
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse relative d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,1
Densité	: 2,1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Non établi.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans le cadre d'une utilisation normale. Non établi.

### 10.4. Situations à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmes, élevées ou basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Sodium, potassium, baryum, calcium, fines particules de zinc, aluminium, magnésium et béryllium. Éviter les raccords filetés en aluminium aux endroits où les frottements et le grippage sont susceptibles de déclencher une réaction. Réagit avec les amines, le fluor à l'état liquide et le trifluorure de chlore à l'état liquide. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à des températures supérieures à 260°C/500°F en produisant des composés organochlorés, des composés organofluorés, du fluorure d'hydrogène et du chlore gazeux. Émanations. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Silice amorphe (7631-86-9)	
DL50 par voie orale (rat)	> 5000 mg/kg
DL50 par voie cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
Toxicité par inhalation (rat) CL50	> 2,2 mg/L (durée d'exposition : 1 h)

Corrosion ou irritation cutanée : Non classé

Grave lésion oculaire ou irritation des yeux : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Reprotoxicité : Non classé

STOT – exposition unique : Non classé

STOT – exposition répétée : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et symptômes : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé

Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Silice amorphe (7631-86-9)	
CL50 – Poisson [1]	5000 mg/L (durée d'exposition : 96 h ; espèce : Brachydanio rerio [statique])
CE50 – Crustacés [1]	7600 mg/L (durée d'exposition : 48 h ; espèce : Ceriodaphnia dubia)
CE50 72 h – Algues [1]	440 mg/L (espèce : Pseudokirchneriella subcapitata)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pure Goop	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

  

Silice amorphe (7631-86-9)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pure Goop	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

  

Silice amorphe (7631-86-9)	
Facteur de bioconcentration – Poisson [1]	(aucune bioaccumulation attendue)
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets nocifs

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations concernant l'élimination du produit/de l'emballage : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Éliminer le contenu/récipient au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations concernant le transport

Conformément aux réglementations ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : Non évalué

Numéro ONU (IMDG) : Non évalué

Numéro ONU (IATA) : Non évalué

Numéro ONU (ADN) : Non évalué

Numéro ONU (RID) : Non évalué

### 14.2. Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition ONU (ADR) : Non évalué

Nom d'expédition ONU (IMDG) : Non évalué

Nom d'expédition ONU (IATA) : Non évalué

Nom d'expédition ONU (ADN) : Non évalué

Nom d'expédition ONU (RID) : Non évalué

### 14.3. Classe(s) de risques liés au transport

#### ADR

Classe(s) de risques liés au transport (ADR) : Sans objet

#### IMDG

Classe(s) de risques liés au transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de risques liés au transport (IATA) : Non réglementé

#### ADN

Classe(s) de risques liés au transport (ADN) : Sans objet

#### RID

Classe(s) de risques liés au transport (RID) : Sans objet

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non évalué

Groupe d'emballage (IMDG) : Non évalué

Groupe d'emballage (IATA) : Non évalué

Groupe d'emballage (ADN) : Non évalué

Groupe d'emballage (RID) : Non évalué

### 14.5. Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

#### - Acheminement par transport terrestre

Sans objet

#### - Acheminement par transport maritime

Non réglementé

#### - Acheminement par transport aérien

Non réglementé

#### - Acheminement par transport fluvial

Sans objet

#### - Acheminement par transport ferroviaire

Sans objet

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol et au recueil IBC

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement concernant la substance ou le mélange

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XVII des restrictions du règlement REACH.

Ne contient aucune substance identifiée en vue d'une inclusion dans le règlement REACH.

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XIV du règlement REACH.

#### 15.1.2. Réglementations nationales

##### Allemagne

Référence réglementaire : Non classé selon la réglementation régissant les systèmes pour manipuler des substances dangereuses pour l'eau (AwSV).

Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'ordonnance sur les incidents dangereux (12.BImSchV).

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié.

##### Danemark

Recommandations – Réglementation danoise : Les recommandations de l'Autorité danoise pour l'environnement de travail relatives au travail en présence d'agents cancérigènes doivent être respectées pendant l'utilisation et l'élimination des produits.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucune.

Libellé complet des mentions de danger H et EUH :	
Cancéro. 1A	Cancérogènes de catégorie 1A
H350	Peut causer le cancer.

# Pure Goop

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

---

UE HZW noir et blanc

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement en rapport avec les questions de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme apportant la garantie d'une quelconque propriété particulière du produit.*